

Département de l'Ardèche

Commune de  
**BERRIAS-ET-CASTELJAU**  
07460



## Procès-verbal Séance du 19 juillet 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 13 juillet 2023

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire -, Bernard ROUVEYROL Maire délégué – Sophie SOULAS-AGNIEL, première adjointe – Claudine FOURNIER deuxième adjointe – Romain WAZNER – Thierry ROBERT – Sead MUJIC – Iris FIRLEFYN – Sébastien COLOMBIER et.

**Procuration** : Jean-Christophe AGIER donne procuration à Claudine FOURNIER – Philippe MAURIN donne procuration à Robert BALMELLE – Serge BORER donne procuration à Bernard ROUVEYROL

**Absent** : Bernard VALETTE – Sébastien CAUQUIL – Mélissa HEYRAUD

**Excusé** :

**Secrétaire de séance** : Romain WAZNER

~~~~~

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Demande de subvention pour le calendrier des pompiers des Vans 2024 ;
2. Demande de subvention du Foyer Socio-éducatif du Collège Léonce Vieljeux des Vans ;
3. Délibération modificative n°1 concernant le SDE 07 ;
4. Réfection de la Montée du Bois de Jalès suite à la demande du Syndicat des irrigants du bas de Chassezac.
5. Droit de préemption des parcelles B 995 – B 998 – Le village

~~~~~

A 20 heures et 30 minutes, Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. IL vérifie que le quorum est atteint et annonce les pouvoirs qui lui ont été remis.

- *Le procès-verbal du 21 juin 2023 a été lu et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **1 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CALENDRIER DES POMPIERS DES VANS 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipale de la sollicitation d'une subvention de l'association de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Les Vans dans le cadre de la réalisation de l'édition du calendrier du Centre de secours des Vans 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas accorder une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Vans, au de la subvention de 300,00 € accordé pour du matériels de formation par délibération le mercredi 21 juin 2023 à l'amicale des sapeurs-pompiers de Vans

### **2 – DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE LEONCE VIELJEUX DES VANS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipale de la sollicitation d'une subvention du Foyer socio-éducatif du Collège Léonce Vieljeux des Vans.

La subvention permet de soutenir partiellement des actions éducatives telles que :

- Voyages citoyens, culturel et sportif
- Sorties à la journée, visite de patrimoine
- Concours nationaux (mathématiques, langues, palmarès de lectures...)
- Sorite culturelles (Vals-les-Bain, théâtre...)
- Clubs et ateliers du Collège pendant la pause méridienne (atelier lecture, atelier philo, jeux de scènes et atelier jardin...)
- Evènement sur des temps forts dans l'année scolaire (accueil des CM2 ; semaine internationale...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder une subvention de 275,00 € au Foyer socio-éducatif du Collège Léonce Vieljeux des Vans.

### **3 – DECISION MODIFICATIVE N°1-2023**

Afin que la Commune de Berrias-et-Casteljau puisse effectuer le paiement de la facture des horloges astronomique au SDE 07, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>
168758(16) : Autres groupements	5828.09	168758 - 041 : Autres groupements	11 656.18
2041582 - 041 : Bâtiments et Install	11 656,18		
2041582 (204) : Bâtiments et Install	737.14		
21534(21) – 103 : Réseaux d'électrification	- 6 565.23		
	<b>11 656.18</b>		<b>11 656.18</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>11 656.18</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>11 656.18</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'approuver les écritures budgétaires ci-dessus énoncées et modifie le budget primitif 2023 en conséquence.

**4 – REFECTION DE LA MONTEE DU BOIS DE JALES SUITE A LA DEMANDE DU SYNDICAT DES IRRIGANTS DU BAS DE CHASSEZAC**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipale de la demande du Syndicat des irrigants du Bas de Chassezac concernant la réfection de la Montée du Bois de Jales suite aux travaux du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de donner une participation de 800,00 € au Syndicat des irrigants du bas de Chassezac.

**5 – DROIT DE PREEMPTION – PARCELLE 000 B 995 – B 998 – LE VILLAGE**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée en mairie sous le n° 007 031 2023 D0005, reçu le 07 juillet 2023, adressé par Maître CHANUT Jean Géraud, Notaire au Vans (07), concernant les parcelles cadastrées section 000 B 995 d'une superficie de 5393 m<sup>2</sup> et la parcelle B 998 d'une superficie de 478 m<sup>2</sup>, Le Village, appartenant à Madame TEYSSIER Suzanne, soumis au Droit de Prémption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE RENONCER** au droit de préemption dont dispose la Commune.

**QUESTIONS DIVERES**

- Echange en vue de trouver des solutions pour le passage de convoie de canoë dans Berrias.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance,  
Romain WAZNER.

Le Maire,  
Robert BALMELLE.